

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINSOBRES**

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2015**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni sous la présidence de Madame MONIER Marie-Pierre, Maire, le 13 avril 2015, à 18 heures 30.

Présents : M. CREPIN, A.M. CORRAND, A. FULCHIRON, F. TESTE, M. VALLOT, C. SOMAGLINO, M. GUERRE, R. MONTAGNIER, L. AUTRAND, D. ROUSSET, G. PIOLLET

Absents excusés : C. TORTEL, S. BOREL, J. MOUTON

Pouvoir de : J. MOUTON à C. SOMAGLINO

Secrétaire de séance : M. CREPIN

Mme le Maire précise que le procès-verbal de la séance du 25 mars 2015 doit être approuvé et demande s'il y a des questions ou observations.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal du 25 mars 2015.

Délibération n° 23-13/04/2015

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION
URBAIN – PARCELLE AO N° 594, VENTE IGL**

Madame le Maire, soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'Office Notarial ROCHETTE, notaires associés à NYONS (Drôme), concernant le bien désigné ci-après appartenant à Immobilière du Grand Lyon domicilié à MEYZIEU (RHONE), 1 A Rue de la République.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AO n° 594, Lapanan

Superficie totale : 06a27ca,

Prix : 0 euros.

Acquéreur : Association syndicale Le Clos des Oliviers

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.**

Vente à 1 euro symbolique de la parcelle près de l'ancien château d'eau par les époux BERTRAND ; Ils en sont remerciés.

Délibération n° 24-13/04/2015

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE SUR LE SECTEUR DE LA BANE

Rapporteur : M. VALLOT

M. VALLOT rappelle que la commune a deux conventions en cours avec le CAUE et

s'agissant de l'étude du secteur de la Bane, le CAUE soumet un projet de délibération pour une demande de subvention au Département.

M. VALLOT donne lecture de la proposition de délibération :

« Madame le Maire rappelle que la commune souhaite engager une réflexion sur le secteur de la Bane, classé en zone AUa dans le PLU.

Ce secteur d'une surface d'environ 2 hectares est localisé en continuité du centre historique du village et son aménagement présente des enjeux paysagers, de forme urbaine et de programme d'équipements publics.

Sur ce secteur, la commune souhaite créer un nouveau quartier d'habitat mixant habitat locatif et accession à la propriété et créer des espaces publics (voie de desserte du quartier et de contournement du village, stationnement, espaces verts...).

Madame le Maire rappelle que cette mission, s'inscrivant dans le cadre de l'intervention du CAUE, serait subventionnée, si le Département en agréé la demande, à hauteur de 35 % du montant HT de la dépense plafonnée à 10 000 euros HT ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE une subvention au Département pour la réalisation de cette étude au taux de 35 %, pour une dépense plafonnée à 10 000 euros,**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.**

Mme le Maire précise qu'il s'agit du terrain le long de la Bane, appartenant à M. Claude Jaume et que la commune souhaite l'acheter. Elle rappelle que le plan gabarit prévoit un cheminement jusqu'à l'église et est à revoir.

M. VALLOT annonce que le PLU doit être révisé avant janvier 2017 ce qui sous-entend qu'il faut prévoir les crédits nécessaires à cette révision au budget 2016. Il y a le risque que le PLU soit attaqué par rapport aux pastillages dans la campagne.

Délibération n° 25-13/04/2015

PRISE EN CHARGE DU REPAS ANNUEL DES SENIORS

Rapporteur : F. TESTE

F. TESTE explique que c'est à la commune de prendre en charge le repas annuel des seniors et non le CCAS : rôle plus social. Bien entendu, la commune en finançant le repas et l'animation, la subvention allouée au budget primitif du CCAS sera diminuée

F. TESTE donne lecture de la proposition de délibération :

« Madame le Maire explique que le repas annuel des seniors (personnes de plus de 70 ans) et l'animation étaient pris en charge financièrement par le budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) alimenté par une subvention du budget principal.

Madame le Maire propose que le repas annuel des séniors et l'animation soient pris en charge par le budget M14 et de ce fait, de diminuer le montant de la subvention versée ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ,

DECIDE de prendre en charge le repas annuel des séniors et l'animation.

DIMINUER la subvention communale allouée au budget du CCAS.

Délibération n° 26-13/04/2015

HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR LE PERSONNEL TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

Mme le Maire explique que Gilles GARCIA et Nicolas REYNARD ont travaillé les mois de novembre, décembre, janvier, février et mars à la réfection de la cuisine du bistrot et du fait du délai imparti, des heures supplémentaires ont été effectuées. Deux solutions s'imposent : les récupérer ou les payer (66,40 heures pour chacun). Pour le moment, les heures seront payées sur les 2 prochains mois :

- 15 h en avril,
- 15 h en mai.

Il faudra réfléchir si cet étalement est maintenu jusqu'en août ou s'ils rattrapent les heures restantes.

La question d'un octroi de prime exceptionnelle (en fonction des capacités, des compétences) est évoquée... à réfléchir...

R. MONTAGNIER demande si nous sommes bien dans la légalité.

La réponse est oui. Ils ont le droit de faire jusqu'à 25 h. supplémentaires par mois.

Mme le Maire donne lecture du projet de délibération.

« **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité

Bénéficiaires de l'IHTS

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade
---------	-------

Technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
Technique	Adjoint technique première classe

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Agents non titulaires

Précise que les dispositions des primes et indemnités faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Clause de sauvegarde

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, stipule que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires ou celui d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au :20/04/2015 (au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité, en regard du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l'Etat dans le département).

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Mme le Maire explique que Stéphanie MARGIELA travaille 8 h par semaine soit 34 h/mois et qu'elle effectue des heures en plus non rémunérées. Il s'agit de lui attribuer des heures complémentaires. Une proposition de 5 ou 6 h. complémentaires par mois est à étudier.

Mme le Maire explique que Stéphanie POULET, en contrat aidé, relève du droit privé. Stéphanie POULET est très sollicitée, fournit un travail ne correspondant pas à sa catégorie, doit être gratifiée. Une prime à Noël lui a été accordée ; en juillet, au moment du renouvellement de son contrat, une prime pourrait lui être octroyée.

A.M. CORRAND dit que lui payer une formation serait une autre forme de remerciement.

Mme le Maire répond qu'elle est inscrite à plusieurs formations.

La question est posée si nous pouvons accorder une gratification à une seule personne.

C. SOMAGLINO propose de revoir si cela est possible au moment du renouvellement de son contrat.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme le Maire fait part des remerciements de M. et Mme Michel VIAL pour l'installation d'un grillage entre le château d'eau et leur terrain. Une remarque sur la non-distribution des enveloppes lors des élections départementales est mentionnée ; Mme le Maire souligne que cela a été signalé à la Préfecture en temps voulu.

Mme le Maire donne connaissance de l'invitation du CATV à la présentation du « livret d'accueil 2015 de Vinsobres » le lundi 20 avril à 18 h 30 à la salle des fêtes.

Mme le Maire donne l'information de la remise des livrets « l'Eygues, folle et tranquille » le mardi 21 avril à 11 h. sur la promenade de la Digue, en face de la Maison de Pays.

Mme le Maire fait part de l'invitation de M. le Maire de Nyons de la cérémonie du 70^{ème} anniversaire de la déportation, journée du souvenir, le dimanche 26 avril à 11 heures au Square des Recollets.

Mme le Maire donne la date du 11 mai pour le prochain conseil municipal à 18 h 30.

Mme le Maire annonce que D. ROUSSET fait don d'une parcelle AL de 65 m2 (rue des Barris).

Mme le Maire explique que le projet au fil de l'Eygues est en cours, de Saint Maurice jusqu'au Sagittaire, qu'une aire de parking est recherchée par la CCVE..

Mme le Maire remercie tout particulièrement Mme MAURIN Joëlle, Inspectrice des Finances Publiques, pour son accompagnement et son aide et explique que cette séance est réservée à la présentation et au vote des comptes administratifs 2014 (M14 et M49), à l'approbation des comptes de gestion du Receveur Municipal, des délibérations d'affectation des résultats M14, M49, du vote des taux d'imposition des taxes locales et du vote des budgets primitifs 2015 (M14, M49).

M. le Maire rappelle qu'il y eu deux précédentes réunions de travail (les 3 et 8 avril) qui ont permis de prendre connaissance des comptes budgétaires de l'exercice 2014 (M14, M49), de l'affectation des résultats, d'aborder l'attribution des subventions aux associations et la préparation des budgets primitifs (M14, M49).

Il est remis un petit fascicule à chacun dans lequel se trouve les résultats des comptes budgétaires 2014 (M14, M49), les restes à réaliser 2014 (M14, M49), les délibérations d'affectation des résultats incluant les déficits et bénéfiques de l'exercice précédent, le détail des subventions allouées aux associations, les taux des contributions directes, les états de la dette et les nouvelles propositions en fonctionnement et investissement 2015 (M14, M49).

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – M14

Mme le Maire donne la parole à Mme MAURIN qui propose d'annoncer les sommes au niveau du chapitre et non ligne par ligne des sections de fonctionnement afin que la présentation reste vivante. Les chiffres ont déjà été vus. Il reste entendu que des explications complémentaires seront données à la demande surtout s'il y a une différence entre le prévu et le réalisé.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	PREVU	REALISE
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	288 132,67	284 421,81
012 CHARGES DE PERSONNEL	419 550,00	396 571,73
014 ATTENUATION DE PRODUITS	118 539,00	118 539,00
023 VIREMENT A LA SECTION INV.	465 582,74	0
042 OPERATIONS D'ORDRE	11 046,00	11 044,06
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	143 752,73	130 928,69
66 CHARGES FINANCIERES	32 190,00	32 184,32
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0
TOTAL	1 479 793,14	973 689,61

FONCTIONNEMENT RECETTES	PREVU	REALISE
002 EXCEDENTS ANTERIEURS	349 497,14	0
6419 REMBOURS. PERSONNEL	5 000,00	15 726,01
722 TRAVAUX EN REGIE	40 000,00	26 857,01
70 PRODUITS DOMANIAUX	17 450,00	16 097,58
73 IMPOTS ET TAXES	731 746,00	746 032,70
74 DOTATIONS, SUBV.	244 551,00	295 898,17
75 REVENUES DES IMMEUBLES	74 000,00	71 634,11
76 PRODUITS FINANCIERS	0	9,64
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 549,00	21 853,37
TOTAL	1 479 793,14	1 194 108,59

Soit un excédent de 220 418,98

Les dépenses d'investissement s'énumèrent ainsi :

Emprunts (capital)	35 836,98
Plans PLU	85,08
Frais d'études (CAUE, Géo-Ventoux)	3 719,00
Logiciels secrétariat	19 528,40
Installations de voirie (signalétique)	476,39
Matériel et outillage d'incendie (6 extincteurs/école)	588,34
Illuminations de Noël, débroussailleuse, jeu maternelle	3 398,50
Mobilier (armoire, cuisinière, réfrigérateur, chaises)	2 988,04
Autre matériel (coupe-pain, stores, menuiserie gîtes)	5 294,39
EP Chemin des Magnanarelles (avenant)	6 669,42
EP remplacement des lampes (montée du Moulin)	471,74
Réfection du mur de soutènement + toilettes pub.	322,31
MO – aménagement de la déviation	11 508,92
Réfection des vitraux de l'église	21 312,10
Diagnostic accessibilité handicapés bât. com.	7 656,00
Réfection de la chaussée lot. Le Clos Malet	16 800,00
Aménagement de la rue Reynarde	105 047,83
Opérations d'ordre	
<i>Travaux en régie</i>	26 857,01
<i>Régularisation d'études anciennes</i>	14 178,55

Soit un total de 282 739,00

INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	643 577,61	282 739,00
RECETTES	643 577,61	182 853,33
	Soit un déficit de	99 885,67

Les recettes réalisées 2014 enregistrées sont les suivantes :

Résultat 2013 à affecter	79 395,14
FC TVA (TVA travaux 2013)	18 796,67
Taxe Locale d'Equipement	6 938,00
Taxe d'aménagement	9 516,67
Subventions :	
• Aménagement de la rue Reynarde	42 769,24
• Amendes de police	215,00
Opérations d'ordre de transfert	11 044,06
Opérations patrimoniales	14 178,55

Soit un total de 182 853,33

Ce qui permet de dégager le résultat de l'exercice 2014 :

Excédent de fonctionnement :	220 418,98
Déficit d'investissement :	99 885,67

Après toutes les explications, Mme le Maire propose de sortir au moment du vote et laisse la parole à C. SOMAGLINO, 1^{ème} adjoint qui fait procéder au vote :

Le vote donne le résultat suivant :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Les restes à réaliser 2014 s'élèvent à la somme de 30 000 € en dépenses réservées au paiement de factures pour les travaux de réfection de la cuisine du bistrot.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le compte de gestion du Receveur Municipal 2014 reçoit l'approbation de tous les membres du Conseil Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 – M14

Après approbation du compte administratif 2014, le CM décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice soit **569 916,12** : en réserves (compte 1068) à la section d'investissement 2015 la somme de **122 380,81** et la somme de **447 535,31** en excédent reporté à la section de fonctionnement du budget primitif 2015 (compte 002).

La délibération d'affectation du résultat est votée comme suit :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition de référence 2014 à savoir :

Taxe d'habitation	14,35
Taxe foncière (bâti)	7,34
Taxe foncière (non bâti)	58,16
CFE (cotisation foncière des entreprises)	21,17

Et, propose que seulement soit augmenté la taxe foncière bâti de **7,34 % à 9 %**. Cette taxe est basse et très inférieure à la taxe demandée par les communes de la même strate : 13,84 %.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le maintien ou l'augmentation du taux d'imposition des taxes directes locales.

R. MONTAGNIER s'oppose à l'augmentation de ce taux et explique qu'il avait promis à ses électeurs que les taxes ne seraient pas augmentées.

Mme MAURIN précise que le potentiel fiscal a un impact sur les dotations. Les communes qui n'exigent pas des taxes suffisantes peuvent voir leurs subventions diminuer.

Le vote donne le résultat suivant : Pour : 11 Contre : 2 Abstention : 0

Mme le Maire explique que beaucoup de choses restent à faire sur la commune : à la salle des fêtes, la peinture et la toiture, fenêtres à changer à l'école, l'aménagement de la rue du Tripot/Barriou, les travaux faits non conformes par rapport à l'accessibilité au camping, l'ALSH à refaire...

BUDGET PRIMITIF 2015 – M14

Mme le maire laisse la parole à Mme MAURIN qui propose le projet de budget primitif 20143 en tenant compte des résultats de l'exercice 2014, du produit des 4 taxes directes locales résultat du vote des taux et des programmes de travaux en cours ou à prévoir :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	307 150
012	Charges de personnel	398 700
014	Prélèvement GIR (garantie ind. de ressources)	121 216
65	Autres charges de gestion courante	132 648,52
66	Charges financières	30 600
67	Charges exceptionnelles	6 252
6811	Amortissements	4 983
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 001 549,52
023	Virement à l'investissement	596 654,79

TOTAL GENERAL**1 598 204,31**

Mme le Maire donne la liste des subventions aux associations ligne par ligne et explique la raison quand il y a une baisse par rapport à l'année dernière ou une augmentation. Dans le cadre de l'examen des dossiers de demande de subventions des associations, il a été tenu compte des documents obligatoires fournis ainsi que de la situation financière de chaque association. Les conseillers considèrent que des réserves importantes ne sont pas nécessaires en dehors d'un fond de fonctionnement. S'agissant de l'association « Voix de Fêtes », la mairie prendra en charge l'achat de matériel qui pourra être utilisé par toutes les associations.

CULTURE

Abeille Vinsobraise	2 000
Comité des Fêtes	2 000
Bibliothèque Municipale	1 300
Ecole de musique	1 400
TOTAL	6 700

SOCIAL / SANTE

Cantine scolaire	22 000
Le temps de vivre	250
ADMR les Oliviers	1 450
Planning familial	140
Assoc. Locale d'Urgence	170
Amitié et présence	140
TOTAL	24 150

EDUCATION

Prévention Routière	106
M.F. Richerenches (3 élèves)	120
Coopérative scolaire	8 500
Voyage scolaire (GB) 2 élèves	60
TOTAL	8 786

SPORT

ACCA	600
Boules (la longue)	1 000
La Fanny (pétanque)	600
TOTAL	2 200

ADMINISTRATION / DIVERS

CATV	4 000
SPA de Piégon	528,62
Contes et rencontres	50
Groupements des communes aux noms burlesques	120,90
Carnet de notes	100
Comité des Vignerons	4 860
ANEV	160
Mare Nostrum	200
Voix de Fêtes	400
TOTAL	10 419,52

TOTAL GENERAL**52 255,52**

Mme MAURIN demande s'il y a des présidents d'association parmi les conseillers.

M. VALLOT précise qu'elle est trésorière de l'école de musique. Mme MAURIN lui indique qu'il serait préférable de ne pas prendre part au vote.

Mme MAURIN propose que les subventions soient votées.

Mme le Maire, en tant que vice-présidente de « Vinsobres, qui l'eût cru », ne votera pas non plus.

Le vote donne le résultat suivant : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

Mme le Maire et M. VALLOT ne participent pas au vote.

Ensuite, Mme MAURIN propose d'examiner les recettes.

RECETTES		
013	Atténuation de charges	5 000
70	Produits domaniaux	14 750
72	Travaux en régie	40 000
73	Impôts et taxes	751 081
74	Dotations, subventions	268 838
75	Produits de gestion courante	71 000
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 150 669
002	Excédent reporté	447 535,31
TOTAL GENERAL		1 598 204,31

La différence entre les recettes et les dépenses permet d'effectuer un virement à la section d'investissement de 596 654,79.

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	816 890,63
RECETTES	816 890,63

En investissement dépenses, s'inscrivent les projets suivant :

Etudes CAUE	20 000
Logiciels (école, secrétariat), cadastre (numérisation)	9 600
Subvention d'équipement à la M49	150 000
Acquisition terrain M. Bertrand	1
Signalisation	5 000
Bornes de raccordement wifi (gîtes)	2 330
Extincteur	102
Véhicule Piaggio porter	4 300
Mobilier (chaises, frigidaire/gîte)	2 150
Stores (épicerie)	6 000
Remplacement lampes (EP) + honoraires	111 023
Réfection du mur de soutènement	81 614
Aménagement VRD rues du Tripot/Barriou	1 320
Remise aux normes accessibilité	108 000

(camping, gîtes, mur, salle 3 ^{ème} âge, peinture sdf)	
Travaux divers	104 743,48
Travaux de voirie	16 546,31
Opération d'ordre	
Travaux en régie	40 000
Régularisation (EP)	0,03

TOTAL DES INVESTISSEMENTS 662 729,82

Emprunt (remboursement capital) 31 780

TOTAL 694 509,82

Déficit investissement 2014 92 380,81

Restes à réaliser 2014 30 000

TOTAL	816 890,63
--------------	-------------------

En investissement recettes, s'inscrivent les sommes de :

FC TVA (TVA encaissé travaux 2014)	33 846
<i>Subventions du Département</i>	
• EP (chemin des Magnanarelles) solde	879
• Numérisation du cadastre	2 196
• Vitraux de l'église	13 286
• EP (remplacement des lampes)	17 099
• Mur de soutènement	24 701
• Dons et legs en capital (vitraux de l'église)	865
Opération d'ordre de transfert	
• Amortissements logiciels	4 983
• Régularisation (EP)	0,03

021 Virement de fonctionnement 596 654,79

TOTAL 694 509,82

Résultat à affecter (1068) 122 380,81

TOTAL	816 890,63
--------------	-------------------

Le vote donne le résultat suivant : Pour : 11 Contre 2 Abstention : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – M49
--

Mme MAURIN annonce les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2014 du service eau et assainissement de la commune. Les excédents et déficits de l'année antérieure sont rappelés. Chaque article fait l'objet de l'explication adéquate.

EXPLOITATION	PREVU	REALISE
--------------	-------	---------

DEPENSES	107 381,12	66 393,08
RECETTES	107 381,12	76 212,39
	<u>Soit un excédent de 9 819,31</u>	

Les dépenses s'énumèrent ainsi :

Assistance technique SATESE	550,00
Intérêts des emprunts (2)	20 876,08
Opération d'ordre - Amortissements	44 967,00

Les recettes enregistrées sont :

Redevance eau, assain., branchements	59 320,91
Prime pour la station d'épuration	12 423,76
Opération d'ordre – quote-part subv. inv.	4 467,72

INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
----------------	-------	---------

DEPENSES	988 730	298 942,69
RECETTES	988 730	303 029,67
	<u>Soit un excédent de 4086,98</u>	

M. MAURIN précise le montant des travaux :

Aménagement de la rue Reynarde,	155 739,13
STEP (achat du terrain, honoraires MO)	69 972,18
Opérations d'ordre	
Travaux de réseau EP	31 414,66
Amortissement subvention	4 467,72
Créance de transfert de droit (TVA°	23 338,63
Les 2 échéances en capital s'élèvent à	14 010 ,37

Le détail des recettes se présente comme suit :

Excédent 2013 reporté	148 556,09
Subvention du département	31 414,66
Opération d'ordre - intégration de la TVA	23 338,63
Amortissements	44 967,00
Créance sur transfert de droit (TVA)	23 338,63
Opération pour compte de tiers	31 414,66

Il est rappelé que les restes à réaliser 2014 - soit la somme de 31 158 - ne doivent pas apparaître dans les résultats de l'exercice 2014 mais se rajouter aux propositions nouvelles du budget primitif 2015.

Après toutes les explications données, Mme le Maire propose de sortir au moment du vote et laisse la parole à C. SOMAGLINO, 1^{ème} Adjoint, et procède au vote.

Le vote donne le résultat suivant : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le compte de gestion du Receveur Municipal 2014 reçoit l'approbation de tous les membres du Conseil Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 – M49

Après approbation des comptes 2014, le CM décide par 13 voix d'affecter la somme de 36 700,43 (excédent d'exploitation) soit la somme de 29 127,11 au compte 1068 en recettes d'investissement et la somme de 7 573,32 au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget primitif 2015.

Le vote donne le résultat suivant : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2015 – M49

Mme MAURIN présente la proposition de budget du service eau et assainissement.

EXPLOITATION

DEPENSES

011	Charges	3 000
66	Intérêts emprunt	20 275
	Opération d'ordre -Amortissements	43 000
023	Virement à l'investissement	27 258,32
673	Admission en non valeur (titre 36/2007)	40

TOTAL	93 573,32
--------------	------------------

RECETTES

704	Droits de branchements	6 000
70	Surtaxe eau et assain.	54 000
74	Prime pour la station d'épuration	12 000
002	Excédent exploitation 2014	7 573,32
	Opération d'ordre – transfert entre section	
	Transfert des subventions	14 000

TOTAL	93 573,32
--------------	------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

1641	Capital emprunt	14 615
2315	Restes à réaliser 2014	37 158
2313	Construction de la STEP	700 000
131	Régularisation subvention	25 500
Opération d'ordre – transfert entre section		
	Amortissements (subventions)	14 000
	Opération patrimoniale (études STEP)	20 065

TOTAL	811 338
--------------	----------------

RECETTES

001	Excédent inv. reporté 2014	8 030,89
1068	Excédent inv. reporté	29 127,11
1313	Agence de l'Eau	356 984
	DETR	112 500
	Conseil Général	64 372,68
1314	Subv. d'Equipement M14	150 000
	Opération d'ordre - Amortissement	43 000
	Opération patrimoniale	20 065
021	Virement fonctionnement	27 258,32

TOTAL	8 11 338
--------------	-----------------

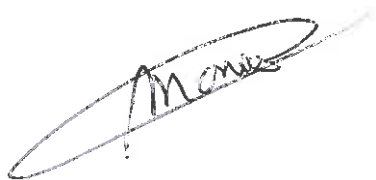
Après cette présentation détaillée de proposition de budget, le Conseil Municipal procède au vote qui donne le résultat suivant :

Le vote donne le résultat suivant : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Signature des élus :

Le Maire,
M.P. MONIER



A. FULCHIRON



C. SOMAGLINO



L. AUTRAND



C. TORTEL
(absent/excusé)

M. CRÉPIN



F. TESTE



M. GUERRE

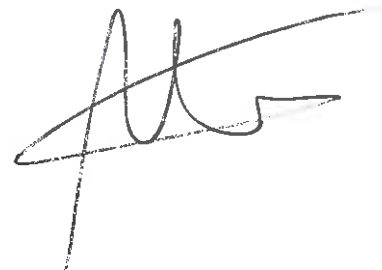


D. ROUSSET



S. BOREL
(absente/excusée)

A.M. CORRAND



M. VALLOT



R. MONTAGNIER



G. PIOLLET



J. MOUTON
(pouvoir à C. SOMAGLINO)



